



Rabat, le 28 MAI 2014

CIRCULAIRE N° 5448 /311

Objet : - Régimes Particuliers et Protection du Consommateur.

- Produits soumis au contrôle de conformité aux normes marocaines rendues d'application obligatoire.

Réf. : - [Circulaire n°5320 /311](#) du 16 Mai 2012 telle que modifiée et complétée.

- Annexe XII-17 de la RDII.

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a informé cette administration que, conformément aux dispositions de l'arrêté n°719-14 du 13/3/2014, publié au bulletin officiel n°6248 du 17/4/2014, les normes 06.6.038 et ISO 15874-5 ne sont plus d'application obligatoire.

Les produits industriels concernés sont repris en annexe ci-jointe, avec indication de leur code de nomenclature.

Par conséquent, le service ne devra plus subordonner l'enlèvement de ces produits à la présentation de l'autorisation d'accès au marché délivré par les services compétents du département précité, au titre de ces deux normes.

Sont modifiées, en conséquence, les annexes :

- à la circulaire visée en référence ;
- n° XII-17 de la RDII.

Tirage 1 n° 21
Année 2014

Le Directeur de la Facilitation
et de l'Informatique

NABYL LAKHDAR

SGI/Diffusion/28-05-14/15h21

Désignation du produit	Norme / NM	Code Nomenclature
<p>Matériel de pose des canalisations- Conduits de section droite circulaire, isolants, cintrables, déformables et transversalement élastique- Types ICD et ICT.</p> <p>☒☒La norme s'applique aux conduits destinés à la protection des conducteurs et câbles dans les installations électriques.</p>	NM 06.6.038	EX 85.46.90.00.10 EX 85.46.90.00.20
Système de canalisation en plastiques pour les installations d'eau chaude et froide	ISO 15874-5	3917.40.00.10 3917.40.00.90 3917.22 3917.31 3917.32 3917.33.00.90 3917.39